

II.11.2. ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation, pour le maintien de la biodiversité.

Par ailleurs, pour la basse vallée de l'Authie, un inventaire des zones humides du bassin versant a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE en 2008.

De nombreuses ZNIEFF ont été identifiées dans la vallée, à savoir :

- Pour les ZNIEFF de type 1 :
 - 220013966 : Cours de l'Authie, marais et coteaux associés (1282 ha) – Somme
 - 310013693 : Marais du haut Pont (92 ha) – Pas-de-Calais
 - 310013694 : Etang et marais de la Fontaine (58 ha) – Pas-de-Calais
 - Marais de Dominois (190 ha)
 - 310013695 : Marais d'Hébécourt et les Prés Valloires (87 ha) – Pas-de-Calais
 - 310007266 : Marais de Roussent et de Maintenay (355 ha) – Pas-de-Calais
 - 310013696 : Marais communal de Nempont-Saint-Firmin (54 ha) – Pas-de-Calais
 - 310013697 : Marais du Warnier (9 ha) – Pas-de-Calais
 - 310013698 : Marais de Tigny-Noyelle (153 ha) – Pas-de-Calais
 - 220014318 : Marais arrière-littoraux picards, vallée du Pendé et basse vallée de Maye (2079 ha)

- Pour les ZNIEFF de type 2 :
 - 310013733 : La moyenne vallée de l'Authie et ses versants entre Beauvoir-Wavrans et Raye-sur-Authie (9549 ha) – Pas-de-Calais
 - 220320032 : Vallée de l'Authie (6025 ha)
 - 310013700 : La basse Vallée de l'Authie et ses versants entre Douriez et l'Estuaire (4484 ha) – Pas-de-Calais
 - 220320035 : Plaine maritime picarde (37634 ha)

Tableau n° XIII : Zones humides de la basse vallée de l'Authie recensées sur la base des données existantes (Source : SAGE Authie Mars 2010)

	Le marais de la Fontaine	54 ha Douriez	ZNIEFF de type 1 « Etangs et marais de la Fontaine » Natura 2000 « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie » Propriété communale	Prairie plus ou moins marécageuse pâturée par des chevaux et des bovins	-Nombreux étangs de loisirs -Drainage -Plantations de peupliers
	Le marais du Haut Pont	92 ha Douriez Estruval	ZNIEFF de type 1 « Marais du Haut Pont » Natura 2000 « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie » Propriétés privées et communales. Marais tourbeux, prairies humides et plusieurs étangs.	Réseau de drainage. Gestion par pâturage.	-Etangs de loisirs : pêche et chasse à la hutte -Camping en périphérie du site -Peupleraies -Risque de banalisation du milieu
	Le marais de Dominois	190 ha Argoules et Dominois	ZNIEFF de type 1 « Marais de Dominois » Propriétés privées et communales Fond de vallée tourbeux parsemé d'étangs résultant de l'extraction de la tourbe	Drainé par le canal d'Argoules Parties privées entretenue pour la chasse (platières à bécassines).	-Manque d'entretien sur les propriétés communales -Risque d'assèchement et de minéralisation de la tourbe (à vérifier) -Camping sur le site
Basse Vallée de l'Authie	Le marais d'Hébécourt et les Prés Valloires	91 ha Saulchoy Hébécourt	ZNIEFF de type 1 « Le marais d'Hébécourt et les Prés Valloires » Propriétés privées	Marais avec mares et étangs de chasse et prairies humides	-Drainage, risque d'assèchement -Plans d'eau artificiels et pression de chasse -Extension des peupleraies
	Le marais de Roussent et de Maintenay	350 ha Roussent Maintenay	ZNIEFF de type 1 « Marais de Roussent et de Maintenay » Véritable complexe de milieux humides situés sur le lit majeur de l'Authie Plan de gestion du marais communal de Roussent par le Conservatoire des Sites Naturels NPDC	Pêche, chasse au gibier d'eau	-Zone naturelle d'expansion de crue -Importance patrimoniale majeure
	Le marais de Nempont-Saint-Firmin	48 ha Nempont	ZNIEFF de type 1 « Marais communal de Nempont-Saint-Firmin » Prairies humides inondables, roselières et mares de chasse.	Gestion par pâturage et entretien annuel des chasseurs.	-Risque d'assèchement du site en particulier par temps sec
	Le marais du Warnier	10 ha Nempont	ZNIEFF de type 1 « Marais du Warnier » Marais tourbeux en partie boisé. Nappe superficielle affleurante.	Chasse et pêche sur le site	-Entouré par des parcelles agricoles et un golf : impacts à identifier -Fermeture du milieu à contrôler
	Le marais de Tigny Noyelle	149 ha Tigny-Noyelle	ZNIEFF de type 1 « Marais de Tigny-Noyelle » Ensemble de prairies alluviales exploitées et drainés par des fossés. Complexe de prairies hygrophiles inondables soumis à l'influence des marées. Présence de mares temporaires. Convention de gestion entre la commune de Tigny-Noyelle et le Conservatoire des Sites Naturels NPDC.	Usage agricole et chasse	-Zone naturelle de stockage d'eau en période de crue -Partie ouest détruite par la construction de l'A16
	Le marais communal de Colline	82 ha Nempont-Saint-Martin	Une partie du marais est comprise dans la ZNIEFF de type 1 « Marais de Fresnes et de Flexicourt » Natura 2000 « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie » (une partie du site). Propriété de la commune de Colline Beaumont. Réseau aquatique de drainage offrant des niches écologiques aquatiques et amphibiens complémentaires.	Pâturage, pêche et chasse. Entretien essentiellement par les chasseurs.	-Coupé en deux par l'A 16 -Rôle de stockage d'eau à quantifier
	Le marais de Fresnes et de Flexicourt	350 ha	ZNIEFF de type 1 « Marais de Fresnes et de Flexicourt » Fond de vallée tourbeux inondable composé de marais partiellement boisés, de prairies humides et de plans d'eau.	Drainé par le canal de Fresnes et de nombreux petits canaux. Chasse et pêche. Activités de gestion et d'entretien peu connues.	-Forte densité de plans d'eau -Activités de chasse et de pêche importantes sur le site

II.11.3. Réservoirs biologiques¹⁵

Il n'y a pas de classement en réservoir biologique sur la zone d'étude.

II.11.4. Réserves Naturelles Nationale et Régionale

Il n'existe pas de réserve naturelle nationale ou régionale sur le périmètre du plan de gestion de l'ASPVA. La plus proche réserve se situe dans la Baie de Canche (RNN87), fleuve voisin de l'Authie.

Sur le bassin versant de l'Authie, à plus de 30km en amont, seules 2 Réserves Naturelles Régionales se trouvent au niveau d'Auxi-le-Château :

- la RNR143 de Riez de Noeux-les-Auxi qui est un coteau calcaire avec pelouses et prairies calcicoles
- la RNR49 la pâture à Mille trous.

II.11.5. Plans de gestion des zones humides et les espèces remarquables

Certaines zones humides de la basse voire de la moyenne vallée de l'Authie, sont gérées via des plans de gestion par le réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN). Selon les communes où ces milieux se trouvent, ce sera soit le CEN Nord – Pas-de-Calais qui gèrera le site, soit le CEN Picardie. Toutes ces zones humides sont localisées dans une zone Natura 2000.

Les zones humides sont décrites ci-après de l'amont vers l'aval avec d'abord les sites dans le Pas-de-Calais (62) puis ceux présents dans la Somme (80).

Il est intéressant de constater que les différents marais constituant la Basse Vallée de l'Authie ont des relations de complémentarité hydrauliques et biologiques. Ils font partie du corridor biologique de la moyenne et basse vallée de l'Authie.

On distingue 9 zones humiques :

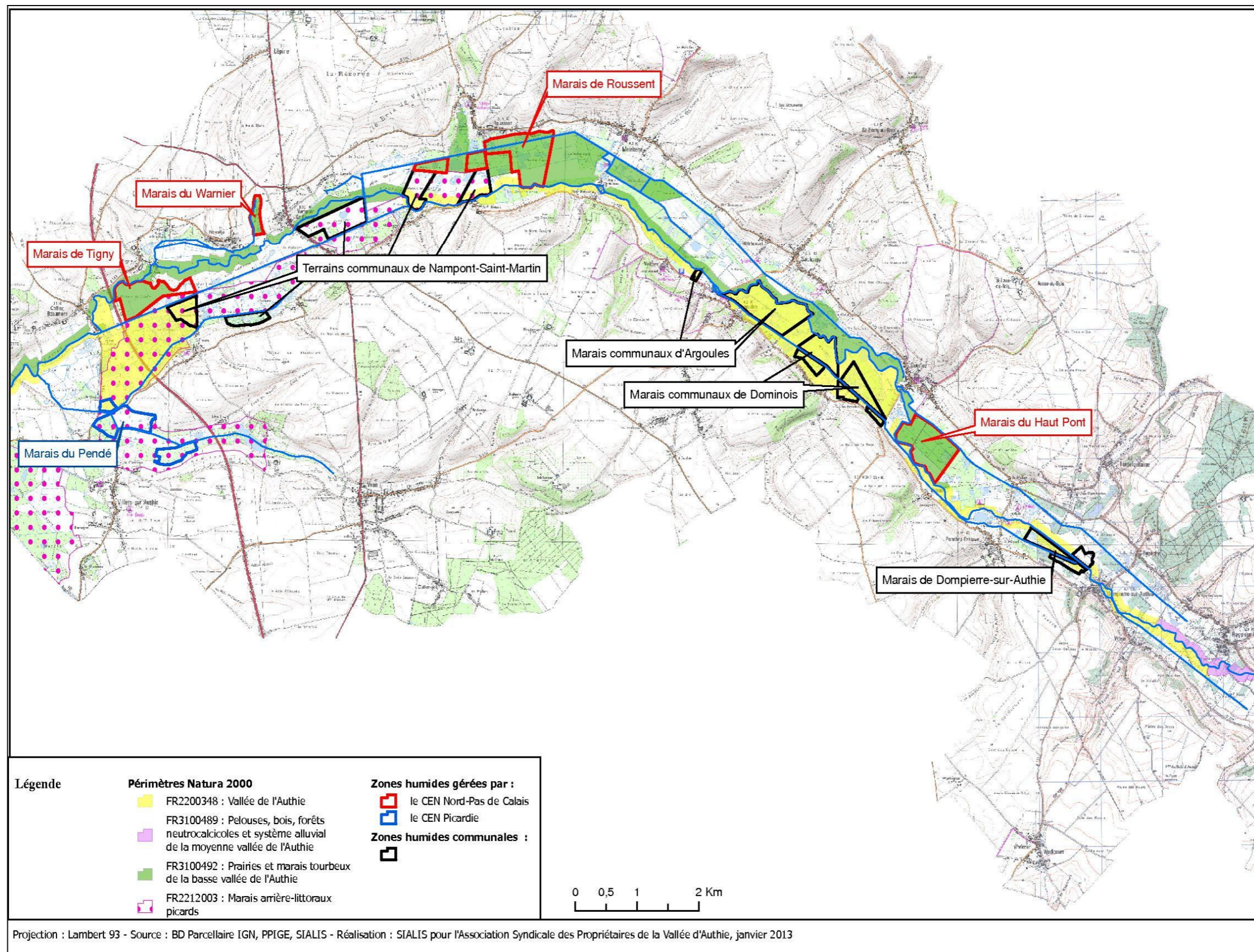
- Marais du Haut Pont (62)
- Marais de Roussent (62)
- Marais du Warnier (62)
- Marais de Tigny (62)
- Marais de Dompierre-sur-Authie (80)
- Terrain communaux de Dominois (80)
- Marais communaux d'Argoules (80)
- Marais communaux de Nampont-Saint-Martin (80)
- Marais du Pendé (80)

La description de ces sites sur les plans floristiques et floristiques, les habitats ainsi que leurs usages et leurs objectifs de gestion sont décrits à l'annexe V.

La carte suivante localise les zones citées précédemment.

¹⁵Source : SDAGE

Carte n° 4 : Localisation des zones humides au sein des sites Natura 2000 dans la basse vallée de l'Authie



II.11.6. Le réseau Natura 2000

II.11.6.1. Zone d'influence concernée par le projet

II.11.6.1.1. Définition

La zone d'influence est plus grande que la zone de réalisation du programme. Les incidences supposées sur les milieux aquatiques environnants peuvent être plus ou moins étendues selon leur nature présentée dans la liste suivante :

→ Rejets dans le milieu aquatique : produits de faucardage, fauche, d'élagage ou bien produits d'éradication de plantes invasives. Le transport de ces produits dans les canaux peut s'étaler sur plusieurs km en aval et se poursuivre dans l'Authie.

Les impacts peuvent être estimés sur une distance comprise entre 0 et 10 km, il peut s'agir de :

Pour le faucardage :

- la dérive des peuplements d'invertébrés fixés sur les végétaux aquatiques,
- l'élévation du niveau trophique des milieux recevant les produits de faucardage,
- la variation de niveaux d'eau dans les canaux et fossés connectés pouvant induire :
 - une baisse des nappes superficielles et une diminution du taux de saturation des terrains en zones humides,
 - la mise hors d'eau de végétaux ou invertébrés aquatiques entraînant leur mortalité.

Pour l'éradication de plantes invasives :

- le risque de propagation via le transport par les canaux sur de grands linéaires (jusqu'à l'estuaire de l'Authie)

→ Prélèvements dans le milieu : curage de limons et vases dans les secteurs de fossés et canaux à déficit de transport sédimentaire, décapage de bourrelets de curage en rive.

Les impacts peuvent être estimés sur une distance comprise entre 0 et 20 km, il peut s'agir de :

Pour le curage :

- le retrait mécanique d'invertébrés aquatiques de végétaux mais aussi de vertébrés types poissons migrateurs (anguilles) et batraciens (tritons)
- la variation de niveaux d'eau dans les canaux et fossés connectés pouvant induire une baisse des nappes superficielles et une diminution du taux de saturation des terrains en zones humides,
- La mise hors d'eau de végétaux ou d'invertébrés aquatiques entraînant leur mortalité
- La recharge des berges en produits de curage augmentant le niveau trophique de la bande rivulaire

Pour le décapage de bourrelets de curage en rive :

- le retrait mécanique d'invertébrés et végétaux colonisant le haut de berge
- la reconnexion latérale de zones de débordement